



## Demande de droit suite demission

Par **Nanou691527**, le 19/12/2023 à 20:27

Bonjour ,

je me permet de vous contacter ici car je ne sais pas où m'adressee. J'ai posée ma démission le 2/11/2023 et j'ai effectuée un mois de préavis j'ai quitter les locaux le 1 décembre 2023. Suite à sa j'ai appris par le biais de mes collègues qu'une prime Macron allait être donnée au mois de décembre , mon employeur est il dans ces droits d'envisager de ne pas me la faire partager suite à mon départ du 1 décembre? Et ai t il dans ces droit de me donner mon reçu de solde tout compte a la fin du mois de décembre ? Je n'ai toujours rien perçu suite à mon départ.

merci par avance pour votre retour qui pour moi pourra peut être m'éclairer

Par **miyako**, le 19/12/2023 à 20:58

Bonsoir,

Comme vous avez donné votre préavis et effectué ce dernier .Vous auriez du toucher ,votre salaire de décembre à la date du paiement normal des salaires dans l'entreprise.Tous les documents fin de contrat et solde de tout compte aurait du être tenus à votre disposition au moment de la paie de novembre.

Avez vous reçu un email ou un écrit comme quoi vos documents de fin ce contrat sont tenus à votre disposition et à partir de quelle date.??

Pour la prime "Macron" ,sauf accord d'entreprise, vous n'y avez pas droit ,car non présent au moment du versement.

Cordialement